### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°64/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation :

18/06/2024

Date d'affichage:

18/06/2024

Nbre de conseillers en

exercice: 56

Ouverture de la

séance :

Nbre de présents : 40

38 Titulaires, 2 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5 Nbre de votants : 45

Secrétaire de séance :

Daniel FÉRÉDIE

Etaient présents :

Mrs RAIMONDO, FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°54), ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, NEGARVILLE, TÉTART, LEHMULLER, GORNÈS, DUVAL Georges, VERPLAETSE, BARROSO, DURAND Jérôme, LEFEBVRE, MARMIN, RIVIERE Dominique, RIVIERE Julien, LE BAIL, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, HODIESNE, JEAN, SIWICK, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, CHIRADE, LE CADRE TOUZEAU, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS, LEMAIRE (départ au point n°83).

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. BARON délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien, M. RENAULD délégué titulaire a donné pourvoir à M. RAIMONDO, M. HUARD délégué titulaire a donné pouvoir à Mme DEBRAS, M. MYOTTE délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART, M.

BAZONNET délégué titulaire a donné pourvoir à Mme JEAN.

# OBJET: COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET HOTEL PEPINIERE D'ENTREPRISES

#### Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée ;

Vu la loi de finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 pour l'année 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises adopté le 1er février 2023;

**Vu** la délibération n°80/2023 du 20 septembre 2023 adoptant une décision modificative n°1 au BP 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises ;

Vu les conditions d'exécution du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises de l'exercice 2023;

Vu le compte de gestion 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises établi et transmis par le comptable public ;

Le Président ayant quitté la séance, pour le vote du compte administratif, et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Madame Josette JEAN, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

#### Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve le compte de gestion 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises établi par le comptable public.

**ARTICLE 2**: Constate la stricte concordance entre le Compte Administratif 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises établi par la CC Pays Houdanais et le Compte de Gestion 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises établi par le Comptable Public comme suit :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

#### RECETTES:

CHAPITRE	CA 2023
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 384.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 881.25 €
74 - Dotations, subventions et participations	50 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	132 600.59 €
77 - Produits exceptionnels	4 477.74 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	398.00 €
TOTAL	231 741.58 €

## **DEPENSES:**

TOTAL	177 893.98 €
66 - Charges financières	3 982.08 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.70 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 638.56 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	48 268.03 €
011 - Charges à caractère général	63 002.61 €

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de 53 847,60 € qu'il convient d'affecter sur le budget 2024.

# **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

#### RECETTES:

CHAPITRE	CA 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 638.56 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	68 847.81 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 124.22 €
TOTAL	136 610.59 €

#### **DEPENSES:**

CHAPITRE	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	59 612.21 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 384.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 666.40 €
21 - Immobilisations corporelles	26 403.98 €
TOTAL	179 066.59 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Sous-Préfecture, le 28 juin 2024 Publiée ou notifiée, le 28 juin 2024

A Maulette, le 28 juin 2024 Le Président, Jean-Marie TÉTART du PAYS HOUDANAIS

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME MAUTÉ DE COM

du PAYS A

Le Président Jean-Marie TÉTART Le secrétaire de séance, Daniel FÉRÉDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.